



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

affaires étrangères

Question écrite n° 41115

Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les recommandations du rapport de la Cour des comptes du 17 octobre 2013 portant sur le réseau culturel de la France à l'étranger. Ce rapport préconise de permettre à l'Institut français de s'appuyer sur le réseau pour mener des actions communes en le mentionnant expressément dans son futur contrat d'objectifs et de performances. Il lui demande si le Gouvernement prévoit de suivre cette préconisation.

Texte de la réponse

L'Institut français (IF), opérateur pivot pour la politique culturelle extérieure de la France, est au service du réseau culturel français à l'étranger dans sa double composante : publique avec les instituts français locaux et associative avec les alliances françaises. Dans ce cadre, et afin d'aider les postes à planifier leur projets culturels, l'Institut français a développé une procédure de programmation annuelle des actions mises en oeuvre dans le réseau dans le domaine des échanges et de la coopération artistiques. Cette démarche permet, sur la base de la stratégie fixée par les conseillers de coopération et d'action culturelle, d'établir un dialogue entre le réseau, les partenaires professionnels et les équipes de l'Institut français. Une interface informatique a été créée afin de gérer le dialogue de programmation entre l'Institut français et l'ensemble du réseau. Par ailleurs, l'Institut français s'appuie sur le réseau pour développer des actions communes notamment à travers différents dispositifs de fonds spécifiques et d'appels à projets : le fonds d'Alembert pour le débat d'idées ; le programme d'appui dans le domaine du cinéma (IF Cinéma) ; les programmes de mobilité à destination de jeunes francophones et francophiles (CultureLab ; SafirLab ; MédiaLab ; Génération bilingue...) ; le fonds franco-allemand d'action culturelle en pays tiers ; le programme IF Sciences pour les projets liés à la culture scientifique ; le plan d'aide aux médiathèques ; le fonds en faveur du développement des technologies de l'information et de la communication (TICE) ; le fonds pour l'enseignement bilingue. Comme c'était déjà le cas dans le premier contrat d'objectifs et de moyens (2011-2013) de l'Institut français (objectif 2 : « soutenir et développer l'action du réseau culturel dans le monde »), le prochain COM de l'Institut, actuellement en cours de rédaction, traitera expressément du développement de l'appui au réseau culturel par la mise en place d'actions communes, qu'il s'agisse de la professionnalisation des agents, de la création de plateformes numériques innovantes, de conseils pour améliorer la communication numérique et la visibilité médiatique du réseau, pour mobiliser des financements extrabudgétaires ou encore pour mieux suivre les talents et analyser les publics.

Données clés

Auteur : [M. Claude de Ganay](#)

Circonscription : Loiret (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41115

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11140

Réponse publiée au JO le : [10 décembre 2013](#), page 12877